



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 17 novembre 2022 – n° 153/H30

BUREAU

Réunion du 12 octobre 2022

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 12 octobre 2022 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

Rappel de l'ordre du Jour

I. Présentation du rapport de l'IG Insee : Prise en compte des ménages « non ordinaires » dans les statistiques de l'Insee	4
II. Rapport du groupe de concertation sur le projet Résil	7
III. Actualités du service statistique public	12
IV. Evolution des textes sur le comité du label	15
V. Prochain exercice de moyen terme du Cnis : démarche et calendrier.....	17
VI. Actualités du Cnis	18
Conclusion.....	19

Liste des participants

Membres du Bureau

BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA)
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure Paris Saclay – Président du Cnis
LEGER	Jean-Luc	Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment (FFB)

Membres du Bureau excusés

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
CABRILLAC	Bruno	Banque de France
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
FACK	Gabrielle	Université Paris Dauphine
POILON	Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Intervenants

PARENT	Marie-Christine	Inspection générale de l'Insee
DELARUE	Jean-Marie	Président du groupe de concertation sur le projet RESIL
DUPONT	Françoise	Insee – Rapporteur du groupe de concertation sur le projet RESIL
LEFEBVRE	Olivier	Insee – Membre du groupe de concertation sur le projet RESIL
CHRETIEN	Jennyfer	Membre du groupe de concertation sur le projet RESIL
SUJOBERT	Bernard	Membre du groupe de concertation sur le projet RESIL
BONNANS	Dominique	Présidente du Comité du label

Invités permanents

BAYET	Alain	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
COLIN	Christel	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
De RAPHELIS	Magali	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
FRANCOZ	Dominique	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Secrétaire général adjoint du Cnis
LAGARDE	Sylvie	Insee, Direction de la méthodologie et de la coordination statistique internationale (DMCSI)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MONTUS	Arnaud	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
MOREAU	Sylvain	Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
PROST	Corinne	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire – Service de la statistique et de la prospective (SSP)
SEDILLOT	Béatrice	Ministère de la transition écologique et solidaire – Service des données et études statistiques (SDES)

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Patrice Duran.

Le Président, Patrice DURAN, remercie les membres du Bureau pour leur présence.

Le Bureau examinera, au cours de cette réunion, le projet de répertoire statistique des individus et des logements (RESIL) qui soulève des enjeux considérables. Un groupe de concertation sur le sujet a été présidé par Jean-Marie DELARUE qui a accepté d'intervenir en visioconférence depuis Berlin. Avant cela, deux membres de l'inspection générale de l'Insee présenteront un rapport sur les ménages « non ordinaires », sujet auquel le Cnis est assez sensible, dans la mesure où s'expriment régulièrement des demandes sociales en faveur d'une large couverture de la population qui dépasse les seules personnes vivant à leur domicile. Le directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER évoquera ensuite les actualités du service statistique public, puis Dominique BONNANS présentera le projet d'évolution des textes sur le Comité du label sur lequel le Cnis doit être consulté. Le Bureau abordera le travail de préparation du prochain moyen terme du Cnis pour la période 2024-2028, mené par Dominique FRANCOZ qui prend la suite de Cédric AFSA. Enfin, le Président présentera les principales actualités du Cnis, dont le colloque sur la mesure de la transition écologique.

I. PRESENTATION DU RAPPORT DE L'IG INSEE : PRISE EN COMPTE DES MENAGES « NON ORDINAIRES » DANS LES STATISTIQUES DE L'INSEE

Françoise MAUREL, membre de l'Inspection générale de l'Insee, rappelle que les statistiques de l'Insee ont vocation à être représentatives de l'ensemble de la population, mais en pratique les principales enquêtes auprès des ménages ne font qu'approcher cet objectif, puisqu'elles sont réalisées auprès des personnes vivant dans un logement classique dit « ordinaire ». Sauf exception, le reste de la population, c'est-à-dire les ménages « non ordinaires », n'est pas couvert par les enquêtes ou les autres sources de l'Insee, hors recensement. Cette situation s'explique d'abord par le fait qu'il est complexe de réaliser des enquêtes en dehors des logements ordinaires. Ces difficultés techniques et méthodologiques ne sont pas propres à la France, de sorte que traditionnellement, au niveau international et notamment européen, restreindre le champ des enquêtes aux ménages ordinaires constitue plus ou moins la norme.

Rater quelques pourcents de la population n'est sans doute pas dramatique pour les statistiques d'ensemble. Néanmoins, cela entraîne un risque de biais au plan statistique. Si ces ménages « non ordinaires » sont marginaux au plan quantitatif, ils ne sont pas pour autant sans intérêt sur le plan de la connaissance statistique. Au contraire, ils font l'objet d'une forte demande sociale, notamment au Cnis sur les sujets de mal-logement. L'Insee a souhaité que ce sujet du traitement des ménages « non ordinaires » dans les statistiques fasse l'objet d'une mission de l'Inspection générale en fin d'année afin d'envisager ce qui pourrait être proposé à l'avenir pour limiter ces risques.

Marie-Christine PARENT, alors membre de l'Inspection générale de l'Insee, précise que les ménages « non ordinaires » représentent 1,75 million de personnes en France, soit 2,6 % de la population. Ce pourcentage (2-3 %) est sensiblement identique dans les pays développés. Cette population est très hétérogène et très différente de la population générale. Les ménages « non ordinaires » se concentrent dans les maisons de retraite et EHPAD (36 %) et une partie relativement importante de cette population, plutôt jeune, se trouve aussi dans les foyers de travailleurs, les cités universitaires et les internats. Les personnes considérées comme mal logées, parce que sans logement fixe ou sans-abri, représentent 142 000 personnes et présentent des caractéristiques très différentes du reste de la population.

La pyramide des âges de cette population se révèle également très différente de celle de la population générale. Ces ménages « non ordinaires » recouvrent 30 % des plus de 90 ans et 7 % des 18-24 ans, deux populations auxquelles les pouvoirs publics s'intéressent tout particulièrement, les jeunes au titre de la politique d'insertion sur le marché du travail notamment et les personnes âgées du fait des préoccupations en termes de perte d'autonomie. Dans le Projet de loi de finances 2023, 35 milliards d'euros sont ainsi consacrés à la prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées et les personnes handicapées.

Françoise MAUREL observe que la suspicion de biais statistique est plus forte pour ces catégories de population. Pour autant, le biais lui-même reste difficile à calculer. Par construction, en effet, les observations sur ces ménages « non ordinaires » sont rares.

Le rapport a identifié de manière qualitative trois principaux problèmes posés par l'omission des ménages « non ordinaires ». Tout d'abord, il a noté une certaine fragilité au regard de la représentativité de la population des statistiques usuelles d'emploi ou de chômage des jeunes. Ce phénomène résulte de

l'absence dans l'enquête Emploi des jeunes vivant en foyers et résidences universitaires alors qu'ils sont relativement nombreux et qu'ils sont loin d'être identiques aux jeunes vivant en logement. Le risque de biais existe aussi pour les revenus. Il est même aggravé dans la source de référence sur les revenus, qui comporte une restriction de champ supplémentaire retirant encore des jeunes dans l'enquête. Par ailleurs, les enquêtes en population générale omettent les personnes en institution dont la proportion augmente fortement avec l'âge et qui présentent elles aussi des caractéristiques particulières en matière de santé ou d'autonomie. Ce qui peut être constaté à partir des seuls ménages ordinaires ne peut donc être extrapolé à toute la population dès lors que l'on se situe à des âges élevés. Enfin, le mal-logement et la grande précarité concernent davantage la catégorie des habitations mobiles et des sans-abri qui se prêtent mal à des enquêtes classiques. Cependant, depuis une vingtaine d'années, l'Insee a mis en place des dispositifs adaptés comme l'enquête Sans domicile et a développé des études ad hoc, sur la grande pauvreté par exemple. Le rapport considère que ces productions spécifiques sont plutôt bien adaptées pour compléter l'information des enquêtes classiques qui ne pourront visiblement pas être étendues à ces catégories.

Marie-Christine PARENT indique que l'Inspection générale s'est également intéressée aux pratiques dans les instituts statistiques des autres pays européens. Dans les pays de l'OCDE, les statisticiens s'en tiennent en général au champ prescrit par les règlements nationaux ou internationaux, à savoir la couverture des ménages privés ou ordinaires. Les méthodologues sont conscients qu'il existe un risque de biais à ne pas couvrir l'ensemble des ménages pour certaines statistiques d'intérêt, mais ils sont en attente de demandes politiques pour modifier les protocoles.

La France ne se différencie donc pas des autres pays européens en la matière. Cependant, une préoccupation monte pour élargir la couverture du champ, notamment en raison du vieillissement général de la population. Cette préoccupation est manifeste dans le règlement européen IESS (Integrated European Social Statistics) sur les statistiques sociales qui préconise dans son article 5 que « chaque Etat membre doit s'efforcer d'étendre dans les limites du règlement la portée de la collecte des données à des unités n'appartenant pas aux ménages privés ». Ce paragraphe très prudent prévoit des expérimentations dans les années à venir. Ce règlement de 2019 couvre la plupart des grandes enquêtes en population générale.

Dans les pays anglo-saxons, la problématique de l'enquête Emploi a été élargie à l'ensemble de la population des jeunes, quel que soit leur mode de résidence. Le Mikrozensus allemand, base de sondage élargie à l'ensemble des ménages, pourrait permettre de couvrir dans les enquêtes SILC (SRCV), TIC et LFS (Emploi) des ménages autres que les ménages ordinaires. Certains pays européens, notamment les pays à registres, développent également des élargissements ponctuels ou réguliers de périmètre d'interrogation. La discussion progresse aussi au niveau de l'ONU. Les statistiques inclusives font partie des Objectifs de développement durable en termes d'extension de couverture du champ aux personnes invisibles. Le groupe de travail de l'UNECE (Commission économique des Nations unies pour l'Europe) a formulé des préconisations sur la nécessité d'élargir le périmètre d'interrogation aux personnes âgées placées en institution. L'UNECE recommande de collecter davantage en institution et d'établir des guides méthodologiques. Aujourd'hui, chaque Etat agit en effet de manière dispersée, en utilisant ses propres normes et protocoles. Une harmonisation faciliterait les comparaisons internationales.

Françoise MAUREL ajoute que la mission s'est demandé s'il serait possible de faire évoluer les enquêtes ou les méthodes pour réduire ce traitement en creux des ménages « non ordinaires ». Les technologies nouvelles vont rendre ces évolutions faisables. Grâce aux bases de sondage issues notamment des sources fiscales, il est désormais possible d'échantillonner directement des individus vivant éventuellement en institution. Le multimode facilite aussi la passation d'enquêtes au moins dans les communautés dont les habitants sont bien équipés en internet et téléphone. Il est également possible de faire plus appel à des sources administratives ou des fichiers couvrant les personnes en institution.

La statistique publique sait interroger les ménages « non ordinaires » dans le cadre d'enquêtes spécifiques. L'exercice reste néanmoins coûteux. Pour élargir le champ des enquêtes à moindre coût, la mission a posé un principe de méthode qui consiste à ne pas considérer les ménages « non ordinaires » comme un tout, mais à étudier leur inclusion de manière pragmatique, par sous-catégories homogènes. Les jeunes adultes ne doivent pas donner lieu à des interrogations différentes selon leur mode de résidence ; ils doivent pouvoir être enquêtés par internet ou téléphone. Des protocoles spécifiques restent néanmoins nécessaires pour les personnes dépendantes (proxy, face à face). Pour les sans-domicile, il paraît nécessaire de conserver les enquêtes terrain. Pour l'inspection générale, des améliorations méthodologiques peuvent être apportées en vue d'une meilleure représentativité de ces enquêtes spécifiques.

Marie-Christine PARENT précise que la mission a élaboré quatre orientations générales. Les deux premières concernent l'amélioration du système statistique. Elles visent d'une part à améliorer la couverture

des ménages « non ordinaires » dans les enquêtes de l'Insee et d'autre part à élargir le champ des bases de sondage et de l'échantillonnage. Les deux autres orientations, plutôt de court terme, consistent à améliorer la coordination statistique au sein de la statistique publique et à améliorer l'information mise à la disposition des utilisateurs.

La première orientation vise à améliorer la couverture des ménages « non ordinaires » dans les enquêtes de l'Insee. La recommandation la plus coûteuse consisterait à élargir le champ de collecte de l'enquête Emploi à l'ensemble des jeunes, quel que soit leur mode de résidence. Cet élargissement serait possible en se basant sur le protocole actuel de l'enquête. La mission demande seulement une instruction de cet élargissement pour obtenir des pondérations coût/avantages. D'autres préconisations ont été formulées sur le logement et les revenus des jeunes. Néanmoins, l'accent a été mis sur cette enquête. Au-delà de fournir des chiffres sur le taux de chômage au sens du BIT, l'enquête Emploi sert d'input à de nombreux modèles, notamment le modèle de projection des disparités de revenus, avec un effet cascade sur l'ensemble des sources mobilisées par l'Insee et les SSM.

En matière d'échantillonnage et de base de sondage, la mission rappelle les enjeux de la note de cadrage de RESIL qui a pour but de proposer un répertoire statistique des locaux mis à disposition de l'ensemble de la statistique publique afin de disposer d'un champ d'interrogation des ménages en institution homogène, avec des concepts et des critères identiques pour toutes les enquêtes. S'agissant du répertoire statistique des individus, la mission suggère d'enrichir les coordonnées des jeunes adultes en mobilisant par exemple l'information des bases de l'Education nationale, notamment les bases des cités universitaires et des foyers de travailleurs qui disposent du numéro de téléphone et éventuellement de l'adresse mail, ce qui permettrait de les interroger par un protocole multimode adapté.

Françoise MAUREL indique que la mission propose aussi de renforcer la coordination méthodologique qui existe aujourd'hui en matière d'enquêtes au sein du SSP par une coordination autour des enquêtes en institution afin de développer la méthodologie correspondante qui reste parcellaire aujourd'hui. En matière de documentation, enfin, une mesure simple consisterait à documenter aussi systématiquement que possible la fraction de population exclue des statistiques diffusées.

Ce rapport de mission a été présenté en juillet au comité de direction de l'Insee qui l'a accueilli favorablement. Il ne préjuge cependant pas des actions qui seront concrètement mises en œuvre par l'Insee. En effet, les défauts actuels de couverture, pour être corrigés, représentent un coût significatif. Les évolutions ne seront effectuées qu'après des études au cas par cas. La Direction des statistiques démographiques et sociales a pour mission de présenter un plan d'action dans les mois à venir.

Roxane SILBERMAN, directrice de recherches émérite CNRS et membre qualifié du bureau, souligne que cette évolution est attendue de très longue date. Elle souhaite savoir si les hôtels et meublés seront couverts par cette extension de champ.

Nicolas PROKOVAS, représentant la Confédération générale du travail (CGT), remercie l'Inspection générale pour ce travail très important et confirme que cette évolution est très attendue. Il demande des précisions sur le coût supplémentaire que cette évolution pourrait entraîner.

Marie-Christine PARENT indique que pour les hôtels, tout dépend de la source d'interrogation. En outre, les frontières évoluent. Les personnes passent en logement ordinaire dès qu'elles disposent d'une cuisine indépendante. Le champ des ménages « non ordinaires » n'est pas homogène. Des personnes présentant des caractéristiques différentes de la population générale entrent aussi peu à peu dans les ménages ordinaires.

Françoise MAUREL précise que la mission n'a pas été en mesure de chiffrer précisément le surcoût de ces évolutions. S'il existe des enquêtes spécifiques sur certaines institutions ou sur certains thèmes, les protocoles ne sont pas forcément bien établis et l'information reste assez parcellaire. Qualitativement, les SSM, en particulier la Drees, ont souligné qu'une telle évolution se révélerait très coûteuse sans communiquer de chiffres à ce stade. Ce chiffrage sera l'objet du plan d'action à suivre.

Patrice DURAN rappelle que la question liée au mal-logement est relativement ancienne. Il existe un vrai besoin de connaissance pour éviter de mélanger les choses sur le « sans-abrisme », que certains statisticiens souhaiteraient remplacer par la notion de « sans-domicilisme » dans une démarche de clarification. Cet enjeu de connaissance représente aussi un enjeu de politique. De ce point de vue, ce travail est une bonne chose.

II. RAPPORT DU GROUPE DE CONCERTATION SUR LE PROJET RESIL

Patrice DURAN observe que le répertoire Résil, évoqué à plusieurs reprises au niveau du Bureau, soulève des enjeux assez considérables sur deux points clés : l'efficacité de gestion de la statistique publique et la protection des libertés. Le Cnis a demandé à Jean-Marie DELARUE de présider ce groupe de concertation compte tenu de son expertise et son intérêt bien connu pour le droit des libertés publiques et le respect de la vie privée. Ce groupe de travail a été décidé à la suite du colloque du 28 janvier 2022 sur les appariements statistiques dans lesquels le projet Résil de l'Insee a vocation à prendre une place importante. La question des appariements se trouve au cœur de cette nouvelle infrastructure statistique. Derrière les appariements se posent des problèmes d'action. Les appariements représentent une capacité à créer de la coordination, un enjeu central tant pour les politiques publiques que pour le développement de statistiques publiques riches et solides.

Le groupe de travail visait à poursuivre les échanges du colloque et à mener une concertation spécifique sur ce projet innovant et structurant. Comme le colloque, il aborde trois sujets : la conception de Résil en tant que nouvelle infrastructure statistique, ses usages, en particulier les appariements à grande échelle qui seront réalisés à partir de Résil lorsque celui-ci sera opérationnel, et la protection des libertés. Le sujet des appariements a été régulièrement évoqué au niveau du Cnis au cours des dernières années et il n'est pas utile d'insister sur l'intérêt tant en termes de connaissance que de capacités de coordination. Le Cnis et le groupe de travail ont eu la chance de bénéficier de la présidence de Jean-Marie DELARUE. Le Président du Cnis remercie celui-ci d'avoir présidé ce groupe avec une grande efficacité, avec l'appui de l'Insee, en particulier de Françoise DUPONT, rapporteur du groupe et Olivier LEFEBVRE, maître d'ouvrage du projet. Il remercie également l'ensemble des membres du groupe qui ont consacré du temps à ces réflexions complexes et parfois nouvelles pour un certain nombre d'entre eux, notamment Roxane SILBERMAN, Bernard SUJOBERT pour la CGT et Jennyfer CHRETIEN, alors déléguée générale de Renaissance numérique, un *think tank* cherchant à répondre aux enjeux posés par la transformation numérique de la société.

Françoise DUPONT, rapporteure du groupe de concertation sur le projet RESIL, rappelle que Résil est un répertoire d'individus et de logements exhaustif sur le territoire français, croisant différentes sources de données. Pour sa constitution, il fallait mener une étude d'impact dans le cadre du RGPD. L'Insee a souhaité encadrer ce dispositif plus fortement en l'adossant à un décret en Conseil d'Etat et en recueillant les avis en amont de sa conception. L'Insee a déjà réalisé une première étape, avec une rencontre en janvier 2022 pour présenter le projet et recueillir les premiers avis, les interrogations et les craintes autour de ce projet. Ce groupe de concertation a permis d'aller plus loin. La création de ce groupe faisait suite à une demande des participants à la journée du 28 janvier et aux recommandations formulées par la Cnil au cours des contacts préalables avec l'Insee. Ce groupe de concertation a été placé sous l'égide du Cnis, mais il a suivi une démarche différente de celles des groupes de travail habituels. Ce groupe s'est en effet entouré de personnes souvent plus éloignées de la statistique publique, pouvant couvrir les interrogations autour du projet Résil, qu'elles soient de nature juridique, relèvent de la protection des libertés fondamentales, de la sécurité des données, de l'opinion de la population quant à ce dispositif, etc. De ce fait, ce groupe rassemble des personnes de compétences variées, venant d'institutions travaillant sur ces sujets ou représentant les questionnements ou les intérêts des citoyens. Les personnalités invitées avaient une expertise susceptible de porter des interrogations de la société sur le projet Résil (élue, protection des libertés fondamentales, protection des données sur les plans juridique et informatique, éthique, travaux statistiques, travaux de la recherche utilisant les données de la statistique publique, transformation numérique, journalisme des données).

Le groupe a tenu sept réunions dans un calendrier assez serré. Les membres ont fourni un effort considérable d'appropriation car la plupart d'entre eux ne connaissaient pas la statistique publique. Ils ont dû s'approprier son cadre, c'est-à-dire la nature des travaux, leur périmètre, le cadre juridique national et international, les comparaisons avec les autres pays ; ils ont dû également s'approprier le projet Résil proprement dit, qui en est à ses débuts et qui, s'agissant d'un outil au service des appariements, n'est pas forcément facile à appréhender. Le groupe a bien rempli le mandat qui lui avait été donné. Ce mandat, présenté au Bureau du Cnis au mois de mars, visait à s'interroger sur les craintes que pouvait susciter ce projet, la façon d'accompagner le projet jusqu'à son atterrissage et la communication à réaliser une fois que Résil sera en fonction. Dans les délais impartis, le groupe n'a bien évidemment pas épuisé le sujet. La discussion du groupe a porté sur Résil, mais aussi plus largement sur les appariements que la mise en place de Résil vise à faciliter. Les membres du groupe de concertation ne peuvent pas à eux seuls représenter le point de vue des citoyens parce que leur expertise rend leur approche un peu différente de celle du grand public, qui est encore plus éloigné des travaux de la statistique publique. Il faudra donc

encore travailler sur les réactions que Résil peut susciter au sein de la population.

Le groupe a procédé à différentes auditions. Les premières ont porté sur le cadre juridique de la statistique publique et les aspects de secret propres à la statistique et peu connus du grand public. Un chercheur a pu expliquer la valeur ajoutée des appariements de données, dans la mesure où les problématiques de recherche sont souvent transverses et nécessitent de croiser des données différentes (emploi et éducation pour les jeunes élèves par exemple, consommation d'énergie et logement, etc.). Lors de cette audition, il a été indiqué que dans les pays disposant de répertoires, la rapidité et la qualité des appariements étaient parfois meilleures. Statistique Canada a permis aux membres du groupe de discuter des aspects éthiques d'appariement. En 2018, l'institut national statistique canadien a été saisi sur une pratique ancienne d'utilisation des données administratives jusque-là peu connue du grand public. Il a donc mené un important travail de réflexion sur la façon de communiquer sur l'utilisation des données administratives et la pratique des appariements. Ces réflexions l'ont conduit à mettre en place un « cadre de nécessité et de proportionnalité » et un examen systématique des utilisations des sources administratives par Statistique Canada et des appariements.

Le groupe de concertation a également auditionné Eurostat pour dessiner le paysage des répertoires de population dans les Etats membres, appréhender les registres de population tenus dans les pays du Nord et clarifier la notion de répertoire administratif et de répertoire à visée statistique. L'audition a permis d'évoquer le projet de règlement ESOP (*European Statistics On Population*), en cours d'élaboration, qui rassemble trois textes sur la démographie, le recensement et les migrations internationales. La secrétaire générale du Cnis, Françoise MAUREL, a expliqué la démarche menée par le Cnis sur l'obtention de sources administratives, l'avis d'opportunité sur les enquêtes, l'examen des programmes de travail annuels et à moyen terme des producteurs et la place des appariements dans ces programmes. L'audition de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) a permis d'évoquer les niveaux de risque autour du projet Résil, les bonnes pratiques et l'accompagnement possible de l'Agence dans ce projet. Claude POULAIN, ancien de l'Insee, est venu tirer les leçons du projet Safari. A l'époque, l'utilisation d'un identifiant à des fins non plus statistiques mais administratives par les ministères de la Justice et de la Police avait suscité l'émotion, surtout dans un contexte de défiance envers l'Etat. Daniel AGACINSKI a évoqué les modalités de concertation et la communication. Enfin, la représentante d'un *think tank* britannique a présenté son travail sur les concertations avec le public sur des problématiques connexes (intelligence artificielle, données de géolocalisation, caméras de surveillance, etc.).

Deux mésusages ont été pointés par le groupe de concertation à l'issue de son travail : une fuite de données, accidentelle ou intentionnelle, qui peut amener à des usages portant atteinte à la vie privée d'une part, et un détournement des finalités en cas de pression politique forte d'autre part. Le risque de déborder des finalités statistiques a également été soulevé. Le répertoire sera très intéressant du fait de son exhaustivité. Il pourrait donc susciter des tentations d'utilisation à des fins administratives. Enfin, s'agissant des sources à intégrer dans Résil, le groupe a souligné qu'il était important de garder un contrôle sur l'ajout des sources au fur et à mesure de l'histoire de Résil pour ne pas être tenté d'ajouter des sources contenant des informations trop sensibles. La question de l'impact sur le recensement a été posée. Le groupe a par ailleurs discuté des appariements et exprimé la préoccupation de ne pas être tenté, à partir d'une masse d'informations aussi riche, d'utiliser ce répertoire trop finement pour porter tort à certains groupes sociaux. Enfin, le risque que certains appariements portent atteinte à la vie privée a été pointé, avec le risque de réidentification des personnes.

Au cours des discussions, la question s'est rapidement posée de la gouvernance par le nombre. Il a été répondu que cette préoccupation devait être gardée en tête, mais qu'elle n'entraîne pas directement dans le champ du groupe et qu'elle était liée à l'utilisation des données plus que des personnes qui les produisent. Le risque d'attaque cyber sur Résil et plus largement sur les données de l'Insee a également été soulevé. Une personne a par ailleurs demandé un droit à l'effacement. Il a été rappelé que la statistique publique dispose de certaines prérogatives pour mener ses missions à bien dans un objectif d'intérêt public et qu'il n'était par conséquent pas possible d'accepter ce droit à l'effacement. Enfin, la demande a été faite de l'accessibilité de Résil aux chercheurs pour la réalisation de leurs propres appariements.

Les échanges indiquent que le groupe fait confiance au fait que Résil sera utilisé à des fins statistiques, en prenant des mesures de protection pour rester dans des usages spécifiques. Il demande néanmoins des réassurances et des regards extérieurs pour accompagner ce projet. La première recommandation vise donc à poursuivre la concertation jusqu'en 2025 et au-delà et à préparer une communication plus grand public sur le site de l'Insee, notamment en prévision de la parution des textes juridiques. Cette communication approfondie devra expliquer l'ensemble du problème, les finalités, les apports, la protection des données et l'avis de la Cnil. Le groupe de concertation demande par ailleurs d'informer régulièrement le

Bureau du Cnis et d'organiser une rencontre sur les appariements.

Sur le plan juridique, le décret en Conseil d'Etat a été considéré comme une bonne procédure. Il est demandé de préciser la notion d'appariement qui n'est pas explicitement définie aujourd'hui dans le cadre juridique national et européen.

Une demande de transparence est également formulée. La liste des sources utilisées pour l'alimentation de Résil doit être définie et mise à jour par un texte réglementaire pris après avis de la Cnil, et l'avis de la Cnil l'accompagnant doit être publié. De même, il est demandé de prévoir une concertation au niveau du Cnis à chaque ajout de sources au répertoire Résil.

Le groupe a très clairement manifesté son opposition à l'utilisation de trois sources de données en raison de leur nature ou du caractère sensible des données traitées dans ces sources : la carte vitale (le fait d'avoir utilisé sa carte vitale), le fichier sur les titres de séjour des étrangers et le répertoire national commun de la protection sociale, qui est utilisé entre autres pour l'analyse de la fraude sociale.

Le groupe appelle à une grande vigilance sur la sécurité informatique du programme Résil. Il recommande de solliciter des intervenants extérieurs pour s'assurer du bon niveau de sécurité du répertoire.

Le groupe demande une grande transparence sur l'utilisation de Résil et sur les appariements réalisés *via* une communication à destination du grand public et la publication des appariements réalisés à partir de Résil en rendant compte de la bonne application des principes de nécessité et de proportionnalité. La communication envers les citoyens doit être préparée avec un focus groupe. Des panels citoyens pourraient même être constitués pour certaines évolutions de Résil (ajout de sources, par exemple).

Il est demandé au Cnis de donner un avis d'opportunité pour les appariements réalisés par la statistique publique en prenant plus explicitement en compte les dimensions éthiques et celles liées aux droits et libertés des personnes. Pour ce faire, il faudrait peut-être envisager des évolutions dans l'organisation et les textes qui entourent les missions du Cnis pour lui permettre de se prononcer en opportunité sur l'alimentation de Résil et d'examiner les différents appariements réalisés.

Enfin, le groupe a échangé sur le rôle de l'ASP (Autorité de la statistique publique) et le recours possible à l'Autorité en cas de mésusage de Résil. Il a donc été suggéré de rendre compte à l'ASP de la mise en œuvre des évolutions des usages du programme et de bien faire connaître le rôle que l'Autorité peut jouer en cas de dysfonctionnement ou de mésusage du dispositif.

Jean-Marie DELARUE, Président du groupe de concertation sur le projet RESIL, salue la constitution de ce groupe de travail par le Cnis.

[Coupure de la connexion]

Sur la nécessité, le groupe a vite convenu que Résil pouvait se révéler utile. Il se situe dans la grande marche des instituts statistiques vers la multiplication des appariements, eux-mêmes condition nécessaire pour la réalisation d'enquêtes plus précises à la fois dans l'espace et dans le temps. La proportionnalité peut néanmoins faire débat. Les moyens techniques qui permettent à Résil d'exister ne peuvent être autorisés, selon le groupe, que si et seulement si des précautions très particulières sont prises. Certaines de ces précautions ne posent pas de difficulté et sont même de nature à rassurer. D'autres ont fait l'objet de discussions dans le groupe, en particulier sur la gestion des identifiants. Il existe dans Résil un petit nombre d'identifiants pérennes, connus seulement des personnes qui s'occuperont du répertoire Résil. Si ces informations venaient à être connues, il faudrait que ces identifiants puissent être changés rapidement. C'est à cette condition que le groupe a accepté le principe.

D'autre part, il existe une difficulté sur l'alimentation de Résil qui s'opère à partir de fichiers existants. Le groupe a exprimé de fortes réticences à mobiliser certains fichiers comme le fichier des titres de séjour des étrangers, le fichier des prestations sociales ou celui de la carte vitale. Le groupe a bien noté que Résil ne contenait pas pour l'instant de données sensibles et qu'il n'était pas fait recours à des données relatives à la consommation des personnes ou à la sécurité (fichiers de police). Il est néanmoins possible qu'à l'avenir le besoin se fasse sentir de mobiliser un certain nombre de données sur la consommation ou de données sensibles. Il faudra alors que cette mobilisation reste exceptionnelle.

[Coupure de la connexion]

L'alimentation de Résil soulève quelques difficultés sur certains fichiers. L'élargissement ultérieur du répertoire à des données sensibles mérite d'être entouré de garanties très particulières qui ne sont pas définies à ce stade. Enfin, l'usage de Résil dans le quotidien doit mobiliser le Cnis. Le groupe estime que le rapprochement des appariements et du Cnis doit s'accompagner d'une modification de la composition du Cnis pour y adjoindre des personnes compétentes en matière de libertés publiques et de droit public.

Tout reste quand même à faire, notamment pour convaincre. Le groupe a distingué, dans cette conviction qui doit emporter chacun sur l'utilité de Résil, les experts et le grand public. Si les experts conviendront assez volontiers de l'apport de Résil, le grand public risque d'être un peu échaudé comme il est parfois très sensible sur des affaires qui touchent à des préoccupations quotidiennes, comme l'utilisation de sa carte vitale. L'Insee doit peut-être élargir ses procédures de concertation. Le groupe a émis l'idée qu'une consultation citoyenne comme dans le domaine de la bioéthique ou du réchauffement climatique pourrait être utilement associée non seulement à Résil, mais éventuellement à d'autres programmes de l'Insee ultérieurs. Il faut finalement réfléchir à une transformation des rapports entre l'Insee et son public à l'occasion de Résil.

En conclusion, Jean-Marie DELARUE remercie les membres du groupe qui l'ont accompagné depuis le mois de mai, le Cnis qui lui a accordé sa confiance et l'Insee et ses équipes qui ont permis de rédiger ce rapport, en particulier Françoise DUPONT.

Patrice DURAN remercie M. DELARUE pour son travail à la présidence de ce groupe de travail essentiel.

Bernard SUJOBERT (CGT), membre du groupe de concertation sur le projet RESIL, indique que ce groupe a travaillé dans la durée, avec une dynamique qui s'est construite, une diversité de profils accompagnée étroitement par une équipe compétente de l'Insee. Le rapport est très bien écrit et reflète bien les problèmes soulevés au cours des travaux, sans esquiver les différences d'approche et les points sensibles. S'il fallait résumer la démarche d'un mot, il emploierait celui de responsabilité. Dans la mise au point de Résil, sa maintenance, son utilisation, la responsabilité de l'Insee et des services statistiques ministériels est essentielle. La statistique publique doit en être consciente à tous les niveaux et assurer les conditions de la confiance qui peut lui être accordée. La référence très ancienne de Safari reste profondément inscrite dans le fonds culturel de la profession et ses enseignements demeurent intéressants. Enfin, il est important que les trois piliers de la statistique publique soient impliqués : l'Insee et les SSM, le Cnis et l'Autorité de la statistique. Même si cette dernière n'a pas souhaité être auditionnée par le groupe, elle sera forcément impliquée dans le projet.

Benoît ROBIN, représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO), salue le travail réalisé par le groupe de concertation. Il éprouve néanmoins quelques difficultés à percevoir certains aspects. Il a été indiqué que Résil ne comporterait pas de données sensibles, mais qu'il soulevait un risque inhérent aux fuites de données pouvant porter atteinte à la vie privée. De même, il s'étonne que la Cnil n'ait pas été auditionnée.

Roxane SILBERMAN, membre du groupe de concertation sur le projet RESIL, souligne que le groupe a travaillé de façon très intense, dans un calendrier très serré. Il faut saluer les membres du groupe, le président et la rapporteure d'avoir relevé ce challenge. Il faut souligner que deux problèmes ont fait l'objet de discussions qu'il faut un peu distinguer, l'un concernant la création du répertoire lui-même et son contenu, l'autre celui des appariements que Résil va faciliter. De nombreux appariements sont en effet d'ores et déjà réalisés aujourd'hui, Résil devrait encore induire une augmentation de ces appariements, d'où la place importante que cette question occupe dans le rapport. Résil, parce que sa création peut susciter des inquiétudes, a également conduit le groupe à s'intéresser à la relation de l'Insee avec le public. L'intervention de M. AGACINSKI sur le sujet était intéressante. Des exemples pour améliorer la relation avec le grand public existent à l'étranger, notamment chez les Anglo-saxons. L'intervention de M. AGACINSKI montre que la concertation est importante, mais qu'elle est néanmoins compliquée à mettre en œuvre. On l'a vu du reste dans le groupe de travail, le fait pour des personnes extérieures à la statistique publique de s'approprier cet outil a demandé du temps. Il faudra donc très certainement revenir sur ce qui pourrait être fait pour Résil comme pour d'autres opérations.

Jennyfer CHRÉTIEN (alors Déléguée générale de Renaissance numérique), membre du groupe de concertation sur le projet RESIL, remercie l'Insee pour l'accompagnement réalisé pendant ces quelques mois intenses pour le groupe de travail. Faisant partie des non-experts, elle a dû s'immerger à la fois dans la

statistique publique et dans l'outil Résil en quelques semaines, un apprentissage en mode accéléré. Ce groupe de travail n'a pas répondu à toutes les questions qui se posaient compte tenu des délais impartis. En outre, les membres du groupe ne se positionnent pas en tant que représentant des attentes des citoyens, mais comme porteurs de leurs expertises respectives qui mériteront toujours d'être complétées par d'autres formes de consultation. Le sujet en lui-même n'est donc pas épuisé.

Résil soulève un sujet d'exhaustivité. Le groupe s'est interrogé sur l'architecture de Résil et l'ajout de nouveaux fichiers qui, au-delà d'une question d'image, pose un sujet de minimisation des données. Certes, Résil n'intégrera pas des données sensibles, mais il représentera une bonne porte d'entrée pour un certain nombre de données sensibles. Il faut penser le risque de fuite associé à un risque de convergence de fichiers. Il ne faut pas penser Résil comme un objet séparé de tout le reste du système. Le groupe a donc identifié deux enjeux de mésusage liés à la cyber-sécurité et au mésusage politique, qui n'est pas seulement le fait d'Etats autoritaires. Enfin, sur la gouvernance, le groupe de travail s'est saisi de l'opportunité de Résil pour réfléchir à l'interaction de la statistique publique avec les citoyens et la manière dont ce type de projet est construit, avec des réflexions sur le Cnis et l'ASP.

Olivier LEFEBVRE (Insee), membre du groupe de concertation sur le projet RESIL en tant que maître d'ouvrage du projet, indique que Résil ne contient pas de données sensibles, mais l'Insee reste très attentif au risque de fuite et à la protection des données. En raison de son caractère exhaustif, Résil constitue un instrument très particulier qui doit être protégé. Dans ce système de répertoires, le lien est opéré entre l'individu et le logement, avec des éléments sur la constitution des ménages qui relèvent de la vie privée des personnes. Même si ces informations sont fragmentées et cryptées, il est extrêmement important de compléter la protection de ces données. Plus largement, Résil offre la possibilité d'apparier un certain nombre de données et de créer des fichiers qui eux aussi contiennent potentiellement des informations sur les personnes et nécessitent, à ce titre, une vigilance accrue en termes de protection.

S'agissant de l'association de la Cnil aux travaux sur Résil, l'Insee a considéré que la Cnil serait amenée à se prononcer à un autre moment du processus et qu'il était opportun de ne pas mélanger les interventions. Intervenir dans un groupe aurait d'ailleurs pu la placer en difficulté, car son audition aurait pu la conduire à prendre position. L'Insee a déjà échangé avec la Cnil dans le cadre de ses services de conseil. Elle sera sollicitée pour l'examen du texte qui va fonder Résil. S'agissant d'un décret en Conseil d'Etat, publier son avis sera obligatoire. Cette saisine de la Cnil est essentielle. Elle permet de conforter l'Insee dans son choix et apporte un regard extérieur indispensable.

Le Directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER confirme que la Cnil sera sollicitée dans une étape ultérieure de la procédure. Il est donc normal qu'elle n'intervienne pas *a priori*. Il en est de même pour l'Autorité de la statistique publique. Quant à l'idée d'organiser des conventions citoyennes pour s'adresser au plus grand nombre, le directeur général remarque que l'Insee n'est pas équipé pour cela. La concertation s'effectue dans le cadre d'instances comme le Cnis ou avec des représentants dûment mandatés par leurs organisations. Il n'est pas simple d'ajouter une couche de concertation avec les citoyens. En tout état de cause, l'Insee peut s'attacher à mieux communiquer vis-à-vis du grand public pour rendre le sujet le plus lisible possible.

Nicolas PROKOVAS remercie les membres du groupe de concertation pour ce travail. Il souligne que Résil, comme tout projet d'une telle envergure, peut faire peur. La possibilité offerte par les évolutions dans le domaine numérique d'avoir accès à un grand nombre d'informations se révèle très tentante. Il pourrait être intéressant par exemple de disposer de données à la fois géolocalisées et longitudinales sur certains domaines comme la santé. Cette possibilité ouvre un champ très important dans la recherche et l'exploitation statistique. La sécurité soulève une vraie question et il revient à l'Insee de bien la prendre en compte. Le SSP doit être présent, alerté du moindre problème. Dans ce contexte, Nicolas PROKOVAS s'interroge sur la structure ad hoc qui pourrait permettre de porter ce regard et d'assurer l'application des mesures nécessaires. Au-delà d'un audit sur la sécurité, il s'agirait de confier cette mission à un intervenant externe comme le préconise le rapport. Par ailleurs, il s'interroge sur le rôle du Cnis, se demandant si ce dernier intégrera les évolutions évoquées dans le rapport. Se préoccuper de la constitution des appariements en amont et de leur utilisation à l'aval exigera d'appliquer des procédures un peu différentes de celles appliquées aux demandes au titre de l'article 7 bis, qui passent très souvent en commission sans même une discussion.

Patrice DURAN souligne qu'aujourd'hui, la dimension juridique devient de plus en plus essentielle pour des raisons liées à la nature même des travaux statistiques et de la performance statistique qui posent la question de la responsabilité publique. Le droit public français identifie deux niveaux de responsabilité : une « responsabilité pour faute » liée aux erreurs que l'on commet et une « responsabilité sans faute » liée aux

conséquences des faits que l'on commet. La responsabilité quant aux conséquences exige de pouvoir regarder ce qu'il advient en aval de ce que l'on fait. En l'occurrence les deux peuvent être liées. Même s'il n'existe pas de volonté de porter atteinte à la vie privée des personnes, certaines démarches peuvent de fait se révéler malencontreuses. Le phénomène s'est déjà fait jour à l'occasion de la réflexion sur les données privées dès lors que celles-ci peuvent être considérées comme des données d'intérêt général ou sur les données administratives. Il faut s'armer sur toutes ces dimensions.

Une autoréflexion s'impose très largement à la statistique publique et le Cnis peut avoir un rôle à jouer dans cette démarche. La pandémie l'a montré, les efforts de pédagogie s'avèrent essentiels, surtout vis-à-vis des personnes très éloignées de la statistique publique. Le Cnis a été fortement interrogé pendant la pandémie, avec la prise de conscience de l'importance de disposer de données de qualité pour avoir l'intelligence du monde et une lecture de l'avenir. Le Cnis sera très présent dans la réflexion. Il jouera un rôle d'information de l'usage qui est fait de Résil. Les usages de Résil devront par ailleurs faire l'objet de procédures spécifiques d'examen. Le Président du Cnis remercie les membres du groupe pour ce travail. Résil ouvre de nombreuses pistes de réflexion sur la statistique publique elle-même et sur l'usage des instruments d'action publique.

III. ACTUALITES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

Le Directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER, souligne que les travaux menés actuellement par le service statistique public sont fortement marqués par la sortie de la crise sanitaire. Les notes de conjoncture ont montré le rebond des secteurs comme le tourisme et la restauration. Cependant, la crise sanitaire continue de peser sur quelques sujets qui ne sont pas totalement éclaircis, notamment l'équilibre du marché du travail, la baisse de la productivité, les difficultés de recrutement. Surtout, une autre crise s'est amorcée avec la hausse du prix des matières premières, en particulier de l'énergie et dans une moindre mesure des matières premières agricoles, et ce nouveau contexte inflationniste interroge de nombreux pans de la statistique publique. Le prix de l'énergie sera très certainement évoqué dans les réunions à venir.

Contexte institutionnel national

Cet été, la préparation du budget 2023 et de la loi de programmation des finances publiques ont constitué un moment important. Seul l'Insee, qui constitue un programme budgétaire en tant que tel, dispose d'une certaine visibilité à ce stade. Les SSM dépendent eux des discussions au sein de leur ministère. Le directeur général avait plaidé pour une stabilisation des effectifs. *In fine*, il lui est demandé une baisse de 20 ETP par an, sur un effectif d'environ 5 000 personnes, ce qui devrait permettre de fonctionner et même de développer de nouveaux projets, sous réserve de l'approbation du projet de loi de finances et du projet de loi de programmation des finances publiques. S'agissant des moyens financiers hors masse salariale, là encore, l'Insee devrait pouvoir continuer de fonctionner, avec l'incertitude liée à l'évolution des prix de l'énergie qui pèse sur l'exécution budgétaire de tous.

Le directeur général de l'Insee note par ailleurs que le Parlement semble se sentir assez libre pour légiférer en matière statistique. Des amendements sont présentés sans que l'Insee en soit informé, évoquant par exemple la réalisation du recensement tous les trois ans ou l'intégration des sages-femmes dans la nomenclature d'activités et la PCS.

Contexte institutionnel européen

Au niveau européen, la présidence française de l'Union européenne s'est terminée fin juin. La France a mené à son terme le règlement-cadre sur les statistiques agricoles qui a été adopté par le Parlement et devrait être publié au Journal officiel dans les prochaines semaines. Un article de blog de l'Insee, publié le 23 septembre, dresse le bilan de la présidence française de l'UE dans le domaine statistique.

Plusieurs règlements sont en discussion. Sur l'accès aux données privées, la situation continue d'évoluer. L'Insee a obtenu que le Data Act n'empêche pas d'inscrire dans un autre règlement que la statistique publique aura accès aux données privées. Il reste cependant deux sujets d'insatisfaction. D'une part, l'accès à des données privées est limité dans le Data Act à des besoins exceptionnels, transitoires et urgents. Or l'élaboration de statistiques pérennes n'entre pas dans ce cadre. La France essaie de faire évoluer cette position, même si elle a peu de chance d'aboutir. D'autre part, le Data Act porte l'idée d'une rémunération avec une marge raisonnable des acteurs privés, ce que l'Insee ne souhaitait pas voir entériner pour la statistique. Là encore, il y a peu de chance que le Data Act évolue à ce stade.

Il reste la révision du règlement 223 relatif aux statistiques européennes pour donner davantage satisfaction aux demandes des instituts statistiques. Le projet de révision devait être soumis au comité statistique de fin octobre. Or différentes procédures doivent être mises en œuvre en amont. De ce fait, la proposition complète de la Commission ne devrait être présentée qu'au comité statistique européen de début 2023. Une consultation publique est par ailleurs ouverte. Il est de bon ton que les instituts statistiques et les SSM y répondent, de même que tous les représentants des utilisateurs. Le Cnis a prévu de répondre. Le directeur général de l'Insee invite également les fédérations professionnelles et les organisations syndicales à prendre part à cette consultation publique qui influe sur le positionnement de la Commission européenne.

Le règlement-cadre sur les statistiques démographiques ESOP, qui organise notamment les recensements, continue de faire l'objet de discussions. Les propositions d'Eurostat évoluent fortement d'une réunion à l'autre. Il s'agit d'élaborer un même règlement pour des pays présentant des organisations très différentes, certains – relativement nombreux au sein de l'Union européenne – disposant de registres communaux mis à jour en continu alors que d'autres, comme la France, réalisent des enquêtes de recensement décennales ou annuelles. Pour les pays à registres, fournir des statistiques de population fréquentes et presque en temps réel ne constitue pas une difficulté comme pour les pays conduisant des enquêtes de recensement. En revanche, les pays à registre ont beaucoup de mal à mesurer une population résidente qui ne soit pas strictement celle enregistrée. En outre, Eurostat attache surtout de l'importance aux utilisateurs européens, c'est-à-dire les autres directions de la Commission qui formulent des demandes très importantes sur les sujets dont elles ont la charge. Sur la fréquence et les délais de publication, là encore, des demandes de population semestrielle sont formulées. En France, jamais les utilisateurs n'ont présenté une telle demande. Eurostat devrait interroger l'ESAC et les équivalents du Cnis dans les différents pays sur les besoins des utilisateurs. Ce biais demeure et ne facilite pas les discussions en Commission, mais aussi au Conseil ou dans le trilogue.

Par ailleurs, lors de sa dernière réunion, l'OCDE a présenté un projet de manuel proposant des définitions et des recommandations pour mesurer l'emploi des plateformes en ligne, ce qui permettra de disposer de bases comparables entre les pays. L'année dernière, l'OCDE avait mené pour la première fois une enquête internet afin d'évaluer la confiance des citoyens dans les gouvernements et les institutions publiques, 16^e ODD (objectif de développement durable). Les résultats ont été publiés en juillet. Sans surprise, la France fait partie des pays où la proportion des habitants qui ont confiance dans le gouvernement est la plus faible. La défiance vis-à-vis du système éducatif national fait aussi partie des plus fortes, mais la perception est légèrement meilleure sur le système de santé.

Actualité et projets en cours au sein du SSP

Au titre des mouvements au sein des SSM, **Jean-Luc TAVERNIER** signale qu'au 1^{er} novembre, un changement va intervenir à la tête du service statistique ministériel du Commerce extérieur : Raoul DEPOUTOT sera remplacé par Ketty ATTAL-TOUBERT. Par ailleurs, le CépIDC qui, au sein de l'Inserm, réalise les statistiques de causes de décès va être dirigé par Elise COUDIN, l'ancienne chef du SSP Lab. Son arrivée est d'autant plus bienvenue que des méthodes d'intelligence artificielle vont être mises en œuvre pour essayer d'améliorer l'efficacité et la rapidité de la codification.

S'agissant des enquêtes, la 4^e vague de l'enquête EPICOV, menée en co-maîtrise d'ouvrage Inserm-Drees, est sur le terrain. Une partie des personnes de l'échantillon pratiquera un volet sérologique, ce qui devrait permettre d'identifier la part de population ayant eu au moins une fois le Covid. Différentes publications ont été réalisées sur la base des précédentes vagues de cette enquête, notamment sur le partage du travail domestique et parental durant les confinements, la surcharge de travail à l'hôpital ou l'état de santé mental pendant les confinements. Une enquête pilote du SSM Jeunesse et sports va être menée auprès des organisateurs de colonies de vacances. Côté recensement, dans les collectivités d'outre-mer, la collecte a eu lieu en Polynésie à la fin de l'été. La diffusion des populations légales devrait intervenir avant la fin de l'année. Comme chaque année, l'Insee Méthodes sur les statistiques publiques dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer a été mis à jour.

Le partenariat avec ATD Quart Monde et le Secours catholique se poursuit pour échanger sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté. La dernière réunion a porté plus spécifiquement sur l'isolement social et la maltraitance institutionnelle qui avait fait l'objet d'une publication en début d'année. La commission des comptes du commerce a évoqué le rebond du commerce en 2021. La commission des comptes de l'agriculture de l'été a été l'occasion de présenter le compte provisoire de l'agriculture en 2021. Il apparaît que l'année 2021 avait globalement constitué une bonne année, car les prix avaient évolué plutôt à la hausse. L'année 2022 présentera des résultats très différents selon les filières agricoles, avec de nombreux mouvements de prix et de volumes. Le comité de concertation des statistiques de l'économie des services a

également évoqué le rebond des services en 2021.

Les utilisateurs dans les fédérations sont de plus en plus demandeurs d'approches en filière qui dépassent le cadre de la nomenclature d'activités (événementiel, services à la personne, etc.). Enfin, le comité de concertation sur les statistiques du tourisme réunit un très grand nombre d'acteurs qui demandent des données à des niveaux désagrégés très fins. L'Insee leur a indiqué sa volonté de se concentrer sur les besoins internationaux, nationaux et régionaux, et de cesser les échantillons infra-départementaux. Même si cette décision a provoqué le mécontentement des acteurs, il n'apparaît pas raisonnable de consacrer autant de moyens à des questions très locales qui intéressent parfois les membres du comité régional du tourisme eux-mêmes.

Communication et publications

L'Insee a participé à différents événements de communication. Le directeur général de l'Insee a ainsi participé aux Rendez-vous de l'histoire de Blois pour parler d'inflation. A cette occasion, Florence JANY-CATRICE a émis la demande d'une réunion d'une commission du Cnis sur l'inflation. Par ailleurs, un colloque Dares-Drees s'est tenu sur le travail des plateformes et son incidence sur la protection sociale. De nombreux outils de datavisualisation se développent aussi dans différents services statistiques ministériels. L'Insee a ajouté un onglet « territoire » dans le Tableau de bord de l'économie française et le SSM Justice a adopté une nouvelle ligne éditoriale.

Les publications ont été nombreuses ces derniers mois, en particulier sur les sujets d'inflation et dans le domaine du climat et de l'énergie. L'Insee a publié des éléments sur l'empreinte carbone, avec des comparaisons à l'échelle internationale, mais aussi sur les populations qui seront exposées aux grandes chaleurs d'ici 2050, une étude réalisée en partenariat avec Météo France. Le SDES a également proposé un grand nombre de publications sur les facteurs d'évolution des émissions de CO₂ liées à la combustion d'énergie, les réductions d'émissions de gaz à effet de serre liées aux rénovations, le tableau de suivi de la rénovation énergétique dans le secteur résidentiel, le parc de logements par classe de performance énergétique, etc.

Le marché du travail a lui aussi fait l'objet d'un très grand nombre de publications. Outre l'Insee Références « Emploi, chômage et revenu du travail », la Dares a abordé les questions de tension en 2021. L'article « *La France vit-elle une grande démission ?* » a été fortement relayé. Il montre que les difficultés de recrutement et les tensions sont plus liées aux flux très élevés d'embauches qu'à un comportement de retrait de la population active comme dans certains pays anglo-saxons. Le ministère a également publié la quantification du non-recours à l'assurance chômage, qui indique que 25 à 42 % des salariés éligibles ne recourent pas à l'assurance chômage. Les directions régionales de l'Insee ont quant à elles abordé le profil des travailleurs frontaliers vers le Luxembourg et le départ des Franciliens en province. Plusieurs travaux sur l'apprentissage sont par ailleurs à signaler. La Dares a noté l'évolution très rapide de l'apprentissage en 2021. Le SSM Fonction publique a réalisé un focus sur les apprentis de la fonction publique et le SIES a travaillé sur la très forte progression des apprentis étudiants dans l'enseignement supérieur.

Sur le niveau de vie, l'Insee a publié un Insee Première à l'issue de l'enquête sur les bénéficiaires de l'aide alimentaire pour dessiner le profil de ces bénéficiaires. Il apparaît que les personnes qui recourent à l'aide alimentaire sont pour moitié des personnes immigrées et que les étudiants étrangers ont particulièrement souffert dans la période Covid. Le 13 octobre paraîtra une étude sur l'exploitation des données de compte bancaire de la Banque Postale. Le 14, l'Insee publiera la distribution des revenus et l'évolution du taux de pauvreté en 2020. L'an dernier, une estimation avancée réalisée par micro-simulation avait montré que le taux de pauvreté était resté stable en 2020. Depuis, l'Insee a exploité toutes les données administratives. Néanmoins, la crise a un peu compliqué la collecte des données et l'utilisation qui peut en être faite. Toujours sur les questions de niveau de vie, Jean-Luc TAVERNIER signale l'étude de la Drees, réalisée à partir de l'EDP Santé, qui décrit sur 2016-2017 les inégalités en matière de maladies chroniques en fonction des revenus. Pour toutes les maladies chroniques à l'exception du cancer, les plus modestes ont plus de chances de développer une maladie chronique que les plus aisés, à âge et sexe comparables.

Enfin, les premiers résultats de la deuxième édition de l'enquête Trajectoires et Origines (TEO 2) ont été publiés début juillet, ainsi que d'autres études qui avaient mobilisé l'enquête Emploi. Le sentiment de discrimination augmente depuis 10 ans. L'Ined a publié une étude sur la reproduction des inégalités d'éducation au sein des populations immigrées. Enfin, l'Insee a diffusé le même jour une publication montrant qu'à la troisième génération, 9 petits-enfants d'immigrés sur 10 n'ont qu'un ou deux grands-parents immigrés.

Roxane SILBERMAN observe qu'en matière de statistiques démographiques Eurostat semble pousser à la constitution de répertoires. Elle signale que concernant le Data Act et la question des restrictions aux circonstances exceptionnelles pour l'accès aux données privées, l'Esac qui avait émis précédemment un avis, a également envoyé une lettre le 11 octobre aux « shadows rapporteurs ». Les entreprises mènent cependant un lobbying intense auprès du Parlement européen en faveur des restrictions. Comme le Cnis, l'Esac a également répondu à la consultation publique ouverte en vue du règlement 223. Elle se demande si le règlement 223 ne pourrait pas constituer une bonne occasion pour donner plus de poids à l'Esac et aux organismes représentant les utilisateurs au plan national sur les programmes européens.

Jean-Luc TAVERNIER doute que ce sujet ait déjà été évoqué dans les discussions. Il faudrait que l'Esac formule une proposition en ce sens. Eurostat pousse effectivement beaucoup pour l'utilisation de données administratives pour les statistiques démographiques. La plupart des membres du comité statistique européen ne comprendraient pas les réticences françaises à utiliser le RNCPS (Répertoire national commun de la protection sociale). Dans les pays d'Europe centrale et du Nord, la culture est très différente sur le sujet.

Delphine VESSILLIER, représentant la Fédération française du bâtiment, remarque que les crises récentes sur l'approvisionnement en matières premières nécessitent d'avoir une vision sur toute la filière d'un marché, notamment dans le domaine de la construction. Si les matériaux sont indisponibles ou si leurs prix explosent, il est difficile d'aller au bout du marché. Les fédérations demandent une vision de plus en plus fine pour ces raisons.

Benoît ROBIN remercie le directeur général pour sa présentation de l'actualité du SSP, en particulier sur les enjeux européens. Il a pris bonne note de la parution en fin de semaine de l'étude sur la distribution des revenus des ménages et regrette que les membres ne puissent plus en disposer sous embargo. Il demande par ailleurs des précisions sur l'idée de tenir une réunion de commission autour de l'inflation.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle que les questions d'inflation avaient été évoquées dans une commission du Cnis à l'occasion de l'utilisation des données de caisse. Depuis, aucun débat ouvert n'a eu lieu. Or les prix relatifs évoluent. L'inflation perçue par les ménages se révèle très différente selon le panier de consommation alors que, pendant très longtemps, l'inflation est restée faible et homogène. Il se faisait le porte-parole de Florence JANY-CATRICE sur le sujet. Il serait effectivement pertinent que l'Insee présente ses travaux sur l'inflation.

Sur les questions de revenus et de pauvreté, l'Insee a écrit un papier de blog sur l'opportunité de créer un taux de richesse comme le demandait Louis MAURIN, le directeur de l'Observatoire des inégalités, dont le directeur général de l'Insee déplore qu'il ne prenne jamais langue avec l'Insee avant de formuler publiquement ses propositions. Dans ce papier de blog, l'Insee a rappelé que l'existence du taux de pauvreté s'appuie sur les politiques publiques visant à réduire la pauvreté et repose sur des conventions internationales. Il est important de chercher le sujet que l'on souhaite mesurer avant de définir la mesure. Par ailleurs, l'Insee fournit déjà aux utilisateurs tous les déciles de revenus, ce qui permet d'étudier les revenus des plus riches. Il ne revient pas à la statistique publique de définir seule un seuil de richesse.

IV. EVOLUTION DES TEXTES SUR LE COMITE DU LABEL

Dominique BONNANS, Présidente du Comité du label, propose de présenter l'amendement des textes régissant l'activité du Comité du label. Elle rappelle que depuis 2013, le Comité peut être sollicité dans le cadre de trois procédures :

- l'examen pour le compte du Cnis des projets d'enquêtes de la statistique publique en vue de la délivrance d'un label d'intérêt général et de qualité statistique ;
- l'examen toujours pour le compte du Cnis de statistiques produites par des organismes de droit privé pour juger de leur contribution à l'intérêt général dans le cadre de la procédure dite d'étalonnage ;
- l'examen pour le compte de l'Autorité de la statistique publique (ASP) de processus d'exploitation et de diffusion à des fins d'information générale de données collectées par des administrations, des organismes publics et des organismes privés chargés d'une mission de service public en vue de la délivrance d'un label d'intérêt général et de qualité statistique dans le cadre de la procédure de labellisation.

Les amendements proposés visent à formaliser le rôle du Comité du label dans le dispositif « démarche statistique publique » en cours d'expérimentation. Une discussion s'est amorcée au premier semestre en

étroite collaboration avec le secrétariat du Cnis, la présidente de l'ASP et l'unité juridique de l'Insee.

Il n'est pas prévu de modifier le décret relatif au Comité de label. La présentation de l'instruction que le Comité peut réaliser pour le compte de l'ASP apparaît en effet tout à fait compatible avec la démarche statistique publique.

Il est proposé de modifier uniquement l'arrêté, principalement l'alinéa 3 de l'article 1 relatif à la saisine de l'ASP. Cette modification consiste à évoquer les deux types d'examen que le Comité du label peut conduire pour le compte de l'Autorité de la statistique publique : démarche statistique publique et labellisation. Il est proposé en outre d'adopter une rédaction qui laisse une certaine souplesse dans les modalités d'organisation (commission, recours à un expert, etc.) pour couvrir tout le continuum de situations possibles (première instruction, revoyure, renouvellement, etc.). Dans le même esprit, il est proposé de réviser l'article 7 relatif à l'organisation des commissions pour fluidifier les procédures d'instruction, notamment en cas de renouvellement ou de prolongation d'avis, ou pour permettre une organisation des délibérations par voie écrite ou électronique.

Dans ce même alinéa 3 de l'article 1, il est proposé de supprimer la référence à la procédure d'étalonnage qui n'a pas connu le développement escompté. Il n'apparaît pas vraiment opportun de la promouvoir, car cela ajouterait de la confusion. Cette suppression n'empêcherait pas pour autant le Comité du label de réunir un collège d'experts si un acteur privé souhaitait faire étalonner les statistiques qu'il produit.

Les autres modifications sont de moindre ampleur. Il est proposé de simplifier la composition de la commission réunie pour les projets d'enquêtes relatifs aux collectivités territoriales ou aux établissements publics locaux, en associant uniquement le directeur en charge de l'action régionale de l'Insee et le chef du service statistique ministériel en charge des collectivités territoriales. Cette commission se réunit très rarement. Sa dernière réunion s'est tenue en 2016 pour examiner une enquête de conjoncture sur l'investissement public local. Avec une sollicitation ponctuelle, il est difficile de mobiliser des participants possédant une bonne maîtrise de la procédure. Il semble donc préférable de circonscrire la composition de la commission à des membres du SSP, tout en laissant au président du Comité du label la possibilité d'inviter des personnalités qualifiées en tant que de besoin.

Une réflexion a été menée avec la Cnil s'agissant de la participation de l'un de ses représentants à la commission compétente pour les projets d'enquêtes relatifs aux ménages ou aux personnes physiques, au titre de l'article 3 de l'arrêté. La Cnil et le Comité du label sont en effet mal à l'aise avec cette participation depuis la mise en place du RGPD. Les deux organismes ne souhaitent pas maintenir un contrôle systématique, dans la mesure où celui-ci n'est pas prévu par la loi et intervient *a posteriori*, lorsque les services ont déjà déposé leur dossier ou fait examiner celui-ci par leur délégué à la protection des données. Pour autant, il ne s'agit pas de se défaire totalement de ce sujet. Ces questions de confidentialité et de protection des données se révèlent en effet essentielles en termes de qualité. En accord avec la Cnil, le Comité a décidé de tester pendant un an un dispositif consistant à solliciter ponctuellement la Cnil, en cas de doute sur un dossier. Pour ce faire, une liste de critères sera établie conjointement pour repérer ces dossiers dits sensibles. Un bilan de ce test sera tiré dans un an. Le cas échéant, il sera proposé de modifier l'article 3, afin d'indiquer que l'expertise de la Cnil ne serait sollicitée que de façon ponctuelle, dans certains cas particuliers.

Enfin, même si l'expérimentation de la démarche statistique publique est en cours, les examens conduits jusqu'à présent semblent suffisants pour proposer l'amendement de l'arrêté dès maintenant. Les ajustements qui restent à effectuer relèvent du calibrage, la mise en œuvre de la procédure, le calage précis des rubriques à remplir par les producteurs, etc.

L'Autorité de la statistique publique (ASP) a examiné un premier projet lors de sa réunion du 15 septembre 2022. Elle a demandé la suppression de la participation d'une personnalité nommée par l'ASP à la commission prévue pour les labellisations afin de ne pas être juge et partie. Sous cette réserve, elle a émis un avis favorable sur la version du texte soumise au Bureau. Si le Cnis propose des amendements, il faudra retourner vers l'ASP pour confirmer la rédaction finale de ce nouvel arrêté.

Nicolas PROKOVAS déplore l'envoi tardif des documents relatifs à la réunion du Bureau. Il s'enquiert des raisons pour lesquelles ces propositions de modification de l'arrêté n'ont pas été présentées aux membres du Comité du label. Les membres qu'il a contactés étaient en effet très étonnés que le sujet n'ait pas été évoqué en réunion. Par ailleurs, il rappelle qu'un rapport avait été émis en 2011 sur la labellisation et l'étalonnage, mais qu'aucune évaluation n'a été réalisée par la suite. Or une telle analyse aurait pu

permettre aux membres du Bureau de mieux comprendre la proposition de modification de l'arrêté.

Dominique BONNANS indique que le cœur des propositions consiste à ajouter des dispositions à la version précédente pour couvrir les activités nouvelles mises en place en 2022. Le projet n'a pas d'impact sur les dispositifs existants, en dehors de la modification proposée sur la commission traitant des sujets territoriaux qui ne s'était pas réunie depuis 2016. Elle reconnaît qu'il aurait été plus convenable d'évoquer le point à titre d'information, mais souligne que les ordres du jour des commissions sont généralement assez chargés.

Le Comité du label s'est bien appuyé sur l'analyse et les conclusions tirées des rapports précédents et du bilan sur les procédures d'étalonnage. Deux dossiers ont été examinés à ce titre, concernant l'Olap (Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne) et le Ceren (Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie). Or la procédure se révèle très lourde tant pour les organismes que pour les instructeurs. En outre, il est difficile d'entrer dans le cœur du processus de production et d'obtenir les éléments de preuve.

Françoise MAUREL précise qu'il est proposé de supprimer la mention de l'étalonnage dans l'arrêté d'organisation du Comité du label. Néanmoins, la possibilité pour un acteur privé de faire étalonner ses données d'intérêt général reste inscrite dans le décret. Lorsqu'un acteur se présentera, il faudra définir la procédure à suivre en pratique. Le rapport sur les statistiques d'intérêt général réalisé par l'Inspection générale en 2019 a dressé un bilan très précis de cette possibilité d'étalonnage de statistiques d'origine privée. Le peu d'expérience montre que la demande était faible. En outre, le modèle économique n'était pas non plus viable. Le coût était excessif pour les experts de la statistique publique comme pour les demandeurs. D'ailleurs, la procédure pour le Ceren s'est enlisée et n'a jamais abouti. La seule expérience réussie concerne l'Olap qui aurait sans doute pu candidater à la labellisation, car la demande portait sur des statistiques relevant de sa mission de service public.

Le Bureau du Cnis approuve à l'unanimité moins une abstention (Nicolas PROKOVAS) les propositions de modification de l'arrêté d'organisation du Comité du label.

V. PROCHAIN EXERCICE DE MOYEN TERME DU CNIS : DEMARCHE ET CALENDRIER

Patrice DURAN indique que le Cnis doit lancer le travail de préparation de son prochain moyen terme, pour la période 2024-2028. Cet exercice constitue un moment important, car il permet d'examiner de manière transversale les réalisations de la statistique publique et de faire le point de l'activité du Cnis durant les cinq dernières années. Pour penser au futur, il faut repartir du présent. Les orientations du Conseil et du Bureau servent aux producteurs statistiques de feuille de route partagée avec les utilisateurs, même si elles n'imposent pas de contrainte absolue. Elles servent aussi de cadre de référence aux travaux des commissions du Cnis pour les années à venir. A cet égard, ce travail de réflexion sur le moyen terme est structurant.

Dominique FRANCOZ précise que la démarche de préparation du prochain moyen terme sera pilotée par le temps, puisqu'elle doit permettre de présenter et discuter les avis lors de l'Assemblée plénière de janvier 2024. Les travaux démarreront ce jour et s'étaleront donc sur toute l'année 2023.

Pour la préparation de ce moyen terme, le Cnis reprendra la méthode adoptée voilà quatre ans par Cédric AFSA, avec trois grandes étapes : le bilan du moyen terme précédent, puis le recueil des besoins et la définition des orientations et des avis. Pour dresser le bilan du moyen terme, le Cnis s'attachera à exploiter les comptes rendus des réunions des commissions et du Bureau, ainsi que les bilans annuels des avis de moyen terme réalisés tout au long de la période.

S'agissant du recueil des besoins, les différentes parties prenantes du Cnis seront consultées par le biais d'entretiens ou de contributions écrites. Le Cnis exploitera également la documentation relative aux avis et rapports des groupes de travail et tirera les enseignements des colloques et des rencontres organisés au cours des dernières années. Enfin, comme pour le moyen terme précédent, une consultation publique sera lancée sur internet. Les contributions spontanées sont les bienvenues. Tous ceux qui le souhaitent peuvent d'ailleurs dès à présent adresser leurs suggestions au secrétariat général du Cnis ou à Dominique FRANCOZ elle-même.

La dernière étape s'effectuera avec les présidents et rapporteurs des commissions. Elle permettra dans un premier temps de fixer des orientations qui seront ensuite déclinées sous la forme d'avis proposés au

Bureau du Cnis. Un premier calendrier a été élaboré. Le bilan et le recueil des besoins se dérouleront en parallèle, ces deux étapes permettant de rédiger les orientations et avis. Le secrétariat général consultera le Bureau et les commissions à plusieurs étapes de cette réflexion. Lors des commissions de printemps, un bilan de l'activité passée sera dressé et les premières orientations seront présentées aux commissions d'automne. Les travaux devront être terminés pour l'Assemblée plénière de janvier 2024.

Roxane SILBERMAN observe que deux crises viennent de survenir, exigeant de réagir très vite, ce qui n'avait pas été vraiment prévu et la période à venir devrait connaître de nombreux changements. Il est bon de partir du bilan, mais il faudrait aussi intégrer le fait qu'il faudra peut-être réagir très rapidement à certains moments. Elle signale à cet égard l'insistance au niveau européen sur la nécessité de pouvoir produire plus vite des statistiques face à un événement imprévu.

Patrice DURAN remarque que cette question a été évoquée à plusieurs reprises notamment dans une *Chronique du Cnis*. Le Cnis a plutôt fait preuve de réactivité jusqu'à présent. S'il reste assez facile de gérer des risques, car on les connaît bien, il est beaucoup plus difficile de gérer l'incertitude.

Jean-Luc TAVERNIER remarque que le bilan permettra peut-être d'identifier des travaux qui n'ont pas pu être menés à bien par l'Insee ou les SSM, compte tenu de nouvelles priorités apparues dans l'intervalle. Il conviendra alors de déterminer si les services ont eu raison d'agir de la sorte.

Patrice DURAN reconnaît qu'il est essentiel de porter un regard sur le passé.

Jean-Luc LEGER, représentant le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Normandie, appuie l'intervention de Roxane SILBERMAN sur les aléas. Quelle que soit la nature des crises, et les trois dernières – la crise sociale des Gilets jaunes, la crise sanitaire et la crise internationale actuelle – le prouvent, les conséquences sont multifactorielles et touchent toujours les mêmes domaines. Il s'agit de porter une attention particulière. Par définition, l'aléa n'est pas connu à l'avance. Néanmoins, les domaines qui seront touchés sont d'ores et déjà connus. Il convient d'assurer une veille pour être en mesure de réagir le moment venu. Du fait de son expérience, le Cnis dispose peut-être déjà des éléments suffisants. Il est grand temps que les gouvernants pilotent les aléas et la statistique publique peut les y aider.

Patrice DURAN observe que même s'il souligne les problèmes, le Cnis n'a pas pour enjeu premier de réfléchir au pilotage de l'action publique. Depuis longtemps, le service statistique public (SSP) insiste sur l'importance pour l'évaluation des politiques publiques de pouvoir disposer d'instruments fiables en matière de statistiques. Il faut toujours se rappeler qu'il existe des risques dans la manière dont les acteurs vont se prévaloir de leur position pour agir et dans la manière dont ils agissent. Il faudrait penser à l'évaluation des politiques publiques de manière un peu plus sérieuse. Le SSP et en particulier les services statistiques ministériels sont extrêmement bien placés, du fait de leurs compétences et leur position, pour participer de manière fort utile à cette réflexion. L'enjeu est fort pour le Cnis. Compte tenu de son positionnement, le Cnis doit être concentré sur ces questions.

Benoît ROBIN rappelle que lors du précédent exercice de moyen terme, les membres du Conseil avaient salué le travail et l'engagement des services statistiques et des personnes qui avaient pris en charge le bilan et les orientations, avec une concertation tout à fait appréciable. Dans la perspective de ce nouvel exercice, il serait important de donner accès au dernier bilan du moyen terme sur le site.

Françoise MAUREL indique que le site du Cnis reprend tout l'historique des travaux et des bilans des exercices précédents sur vingt ou trente ans.

Patrice DURAN indique que le Cnis tiendra les membres du Bureau informés régulièrement de l'avancement de cet exercice de préparation.

VI. ACTUALITES DU CNIS

Projet de réponse du Cnis à la consultation sur la révision du règlement 223/09

Patrice DURAN rappelle que la Commission européenne a ouvert une consultation publique à l'été sur la révision du règlement 223, dite « loi statistique ». Le projet de réponse du Cnis a été envoyé aux membres pour avis. L'un des enjeux majeurs de cette révision du droit des statistiques européennes a trait aux conditions dans lesquelles les instituts nationaux de statistique et Eurostat peuvent élaborer des statistiques à partir des données privées. Ce sujet est également en discussion à travers un autre projet européen, le

Data Act, sur lequel le Cnis s'est déjà exprimé en réponse à la consultation publique de la Commission sur le projet de règlement en 2021. Le Cnis devrait publier une réponse en ligne avant la date limite du 25 octobre. Il invite donc les membres à réagir sur ce projet de texte avant le 22 octobre.

Avancement des trois GT en cours du Cnis

Patrice DURAN indique que trois groupes de travail sont en cours.

Sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture, après une phase d'instruction en sous-groupes des aspects juridiques, de la faisabilité technique et des perspectives de valorisation de l'utilisation statistique des données enregistrées dans les logiciels jusqu'à l'été 2022, une phase de conception-réalisation d'un test en grandeur nature s'est ouverte avec les principaux éditeurs de logiciel, avant l'écriture et la remise d'un rapport au deuxième semestre 2023. Ce groupe de travail traite d'un cas concret de nouvel usage potentiel de données privées, objet de réflexions dans le cadre du nouveau règlement européen 223.

S'agissant du groupe « Observer et mesurer les discriminations », après une revue des méthodes, le champ des problématiques a été passé en revue. Les travaux de la Dares, de la Drees, de l'Observatoire des discriminations, de chercheurs ont été examinés. Le recueil des besoins est progressivement approfondi, à raison d'une séance de travail par mois. Le groupe de travail devrait rendre son rapport en 2023.

Enfin, le groupe de travail sur la rénovation de la nomenclature d'activités française (NAF) a été lancé le 23 septembre avec pour mandat de définir la structure détaillée de la NAF et de préciser le contenu des nouvelles sous-classes, la structure en sections, groupes et classes venant de la nouvelle NACE européenne. Les travaux du groupe doivent aboutir en septembre 2023 et conduire l'Insee à proposer une nouvelle NAF, cette déclinaison française devant être validée par Eurostat et sa mise en œuvre faire l'objet d'un décret pour une entrée en vigueur en 2025. Le travail se déroulera en sous-groupes plus restreints, correspondants aux sections de la NAF.

Programme prévisionnel du colloque du 7 mars 2023

Patrice DURAN annonce que le colloque sur la mesure de la transition écologique aura lieu le 7 mars 2023 au centre de conférences Pierre Mendès-France de Bercy. Le Cnis attache une grande importance à ce colloque. La question de la transition écologique est transversale et a donné lieu à la création d'un grand nombre d'organisations institutionnelles dépendant de différents ministères. Il s'agirait de poser la question de la mesure de cet enjeu décisif.

Le programme précis sera diffusé prochainement. Pierre VELTZ, ingénieur des ponts et chaussées et ancien directeur de l'Ecole des Ponts, sera le grand témoin. Il s'est toujours intéressé à la question urbaine et industrielle. Or si le climat et l'agriculture sont très observés en matière de transition écologique, il n'en va pas de même de la question industrielle qui est pourtant essentielle. Pierre VELTZ évoquera donc sa façon de voir la question environnementale à partir de cet enjeu décisif. Deux sessions seront consacrées d'une part aux indicateurs macroéconomiques et d'autre part à l'adaptation des systèmes productifs et financiers. Après la pause déjeuner, il est prévu une session sur le comportement des ménages, puis une table ronde prospective présidée par Xavier TIMBEAU, président de la Commission Environnement et Développement durable. Enfin, le directeur général de l'Insee viendra conclure la journée.

CONCLUSION

Patrice DURAN remercie les membres du Bureau pour leur présence.

La séance est levée à 12 heures 40.